

Parti National
pour une
Bretagne Libre

LETTRE AUX MILITANT(E)S.

--:--

Sav!

--:--

Réunification de la Bretagne. Communiqué du Comité pour
l'Unité Administrative de la Bretagne:

N°6. Avril 1982

" Les élections cantonales qui accaparaient beaucoup de militants et l'attention de la presse et des milieux politiques sont maintenant passées et il ne reste plus que six semaines pour préparer la marche sur Paris du samedi 15 Mai prochain. Nous devons tous nous donner maintenant à fond à cette grande action. Des affiches vont être disponibles d'ici peu. Préparons-nous à en recouvrir toute la Bretagne d'ici quelques jours. A un an des élections régionales au suffrage universel, toute la Bretagne doit prendre conscience qu'elle est toujours divisée administrativement et que rien n'a encore été fait pour mettre fin à une situation créée par les collaborateurs de Vichy (décret PETAIN-DARLAN du 30 juin 1941) et repris sans vergogne par le pire adversaire qui soit des idées de décentralisation et de régionalisation, (décret DEBRE du 2 juin 1960).

Cette manifestation qui surviendra un an après l'entrée du Président François MITTERRAND à l'Elysée (à quelques jours près), coïncide aussi par un merveilleux hasard avec un colloque sur la "régionalisation: bilan et perspectives" qui se tiendra à Nantes du 13 au 16 mai sous la présidence de M. Olivier GUICHARD, avec la participation de M. Michel DEBRE et de M. Gaston DEFFERRE...

On ne pouvait rêver d'un moment plus favorable pour exprimer ce que les Bretons et en particulier tous les habitants de Loire-Atlantique pensent du "bilan" de la pseudo-régionalisation qui maintiendrait le découpage actuel. La presse ne pourra manquer une si belle occasion de parallèle entre ce colloque de théoriciens et de politiciens du passé et notre rassemblement, incarnant les forces vivantes du peuple breton. "

Nous répondons "Présent" à cet appel!

C'est pourquoi les militants résidant en Bretagne reçoivent sous ce pli les renseignements nécessaires concernant l'organisation du transport pour Paris.

Nos camarades coordonneront leur propre groupe, ou se joindront aux organisations de leur secteur pour faire du samedi 15 Mai un succès.

TOUS A PARIS LE SAMEDI 15 MAI 1982 !!!!!!!

pour dire NON A L'AMPUTATION DE LA
BRETAGNE !!!

--:--

Notre Parti prépare l'élection régionale. Il ressort de l'opinion généralement exprimée dans les rangs du Parti, que le prolongement de la lutte pour une Bretagne unifiée doit créer les conditions favorables à une représentation satisfaisante du courant purement nationaliste breton à l'assemblée régionale.

Tous les militants s'accordent pour reconnaître la nécessité de créer une force unitaire électorale .

.../...

.../...

Dans cette perspective, notre Parti est représenté depuis septembre dernier aux rencontres qui se déroulent entre diverses organisations bretonnes qui - précise leur communiqué - se donne pour objectif :

qui

"...d'examiner les convergences et les préalables, dans le débat intéressant la Bretagne au moment de la réforme régionale, pourront éventuellement susciter des initiatives unitaires.

Les participants décident de mettre en place une structure qui prendra le nom de:

"COORDINATION BRETAGNE 83 "

Structure à laquelle notre Parti apportera tout son appui !

Actualisation du Sigle et de la doctrine du Parti.

A la demande de nombreux militants, le Comité Directeur a été amené à réactualiser le sigle et la doctrine du Parti. Le document sera à la disposition des sections dans un avenir proche. Un voici un extrait:

Parti National pour une Bretagne Libre.

Sav !

Quelques lignes de force de notre Parti:

Notre Parti proclame le droit inaliénable du peuple breton à se gouverner librement et à redevenir maître de son destin.

- la mise en place d'un Etat National moderne et d'un Gouvernement breton dépositaire et garants de la Souveraineté bretonne.
- la réunification de la Nation bretonne dans le cadre de son territoire historique.
- le maintien et la promotion de sa langue et de sa culture nationales.
- une administration bretonne, composée et dirigée par des fonctionnaires bretons, qui aura la charge de faire appliquer la législation.
- la propriété exclusive de son sol, de son sous-sol, de ses sources d'énergie, de son plateau continental et de tous ses gisements, de ses rivages et de la mer qui les borde.
- la répartition à son profit exclusif des ressources, des richesses et des produits nés du travail de ses hommes et de ses femmes à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent.
- le droit de conclure librement les accords internationaux que le peuple breton jugera nécessaires dans le cadre d'une nouvelle organisation des peuples d'Europe.
- la promotion des droits des travailleurs dans une économie au service de l'homme.
- l'instauration d'un régime politique répondant démocratiquement aux désirs du peuple.

Une Nation qui accède à la souveraineté se doit de tirer profit de l'expérience des autres pays sans crainte d'inventer un régime politique original.